

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal
du 17 février 2015

Après le vote, à l'unanimité des membres présents, du compte-rendu du dernier conseil municipal (02/12/2014), le Maire, Michel Colin, présente l'ordre du jour. Le Maire propose d'inscrire à l'ordre du jour 1 délibération supplémentaire :

1. tarif des accompagnants au goûter de printemps des aînés.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Germain Sergent est désigné comme secrétaire de séance.

VOTE DES DELIBERATIONS

- **Nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités dans le domaine de la prévention - Convention d'adhésion au service de prévention Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDGFPT) du Nord**

Le code du travail et le décret 85-603 du 10 juillet 1985 imposent aux employeurs publics une obligation de résultat dans le domaine de la prévention. Selon les dispositions de l'article L4121-1 du code du travail, l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :

1. des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail ;
2. des actions d'information et de formation ;
3. la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés ;
4. l'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

De même l'article 2-1 du décret 85-603 modifié dispose que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité. Ces obligations ont trouvé leur traduction et leur renforcement dans les accords sur la santé et la sécurité au travail négociés au plan national avec les organisations syndicales. L'accord de 2009 prévoit de développer de véritables services de santé au travail dans les 3 versants de la fonction publique. Ce dernier apporte une attention toute particulière à l'évaluation et à la prévention des problèmes de santé liés aux risques psychosociaux (RPS). Pour faire face à ces obligations, les employeurs publics peuvent faire appel à l'assistance des centres de gestion qui, selon les dispositions de l'article 26-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, peuvent créer des services de médecine préventive ou des services de prévention des risques professionnels, qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande.

Après lecture de la convention ayant pour objet de déterminer, en collaboration avec la ville de Lannoy, les conditions de mise en place des services de prévention proposés par le Pôle Santé Sécurité au Travail du CDGFPT du Nord, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à ladite convention et autorise le Maire à la signer.

- **Retrait de la délibération N° 31/2014 du 24/06/2014**

Le Maire rappelle que par délibération, en date du 24 juin 2014, le conseil municipal a fixé la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué. Toutefois, conformément à la demande contenue dans les courriers du 11 septembre 2014 et 9 janvier 2015 adressés par les services préfectoraux, le Maire propose au conseil municipal le retrait de la délibération « *logement de fonction* » votée lors de sa séance du 24 juin 2014. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, le retrait de ladite délibération.

- **Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS)**

L'indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) dans le cadre de la filière administrative pour les rédacteurs territoriaux étant accordée pour l'Indice Brut (IB) inférieur ou égal à 380, il y a lieu d'accorder en remplacement l'IFTS pour les rédacteurs territoriaux dont l'IB est supérieur à 380. Le conseil municipal vote, à l'unanimité, cette délibération.

- **Remboursement trop perçu sur une superposition**

Il a été constaté que la ville a perçu, à tort, la somme de 598€65 correspondant à une superposition au cimetière de Lannoy alors que la famille s'en était acquittée, au préalable, auprès des pompes funèbres. Considérant qu'il y a eu erreur de facturation, le Maire propose le remboursement du trop perçu pour cette famille, la somme totale s'élève à 598.65€ dont le détail sera annexé en toute confidentialité à la trésorerie et à la Préfecture. Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité, ce remboursement de trop perçu envers les personnes concernées et autorise le Maire à signer tous les actes correspondants.

➤ Offre photo aux mariés

Considérant que l'offre de chèques « cadeau » d'une valeur de 50€ utilisables auprès des commerçants adhérents aux Vitrines de Lannoy, remis aux mariés, n'a pas été reconduite, il est proposé de la remplacer par une offre photos de même valeur. Le partenaire de cette offre : Jean-Marc Balsack, spécialisé notamment dans la photographie de mariage, portrait et événementiel propose de facturer ce service à hauteur de 50€ maximum par mariage à la ville de Lannoy. La convention est valable pour 5 ans. Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver ladite convention entre Jean-Marc Balsack et la ville de Lannoy et d'autoriser le Maire à la signer.

➤ Tarif des accompagnants au goûter de printemps des aînés

À l'approche du goûter de printemps des aînés Lannoyens de plus de 65 ans organisé, le 26 mars 2015, par la municipalité, le Maire rappelle qu'il convient de fixer le tarif des accompagnants. Le Maire propose de fixer le tarif à 8€. Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le tarif des accompagnants au goûter de printemps des aînés.

➤ Ateliers du « Bien vieillir »

Le Maire présente le projet d'organisation d'un cycle d'ateliers du « bien vieillir » avec l'ASPAS installée à Capinghem et dont les partenaires sont : la Carsat Nord Picardie, le RSI (*Régime Social des Indépendants*) Nord Pas-de-Calais, le MSA (*Santé Famille Retraite Services*). Ces ateliers s'adressent aux personnes d'au moins 55 ans et ont pour objectif :

1. de les informer sur les clés du « bien vieillir »,
2. de situer leurs comportements actuels en matière de santé,
3. de leur permettre d'acquérir de nouveaux réflexes pour rester en bonne santé au quotidien,
4. le tout dans une ambiance conviviale.

Ces ateliers organisés en 7 séances de 3 heures de 14h à 17h sont animés par des personnes formées à la méthode, et s'appuient entre autres sur des documents audiovisuels. Pour le cycle complet des 7 ateliers, le coût d'inscription est de 20€ par personne (*forfait de 30€ pour les couples inscrits*). Ces ateliers sont programmés les jeudis 15 et 21 mai, 4, 11, 18 et 25 juin et le 2 juillet 2015 selon les modalités suivantes :

1. la municipalité de Lannoy met gracieusement à la disposition de l'ASPAS la salle Ronny Coutteure à Athéna Forum, 31 rue des Remparts à Lannoy,
2. La commission "affaires sociales et seniors" propose que le CCAS de Lannoy offre l'inscription aux 8 premiers Lannoyens et que le nombre de participants soit limité à 12.
3. la participation pour l'inscription d'extérieur est fixée à 20€.
4. pour que les ateliers puissent fonctionner de manière optimale le nombre de participants devra être compris entre 8 et 12.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider l'organisation d'un cycle d'ateliers du « bien vieillir » avec l'ASPAS.

➤ Ouverture des ALSH juillet et août 2015

Le Maire indique que la commission "Lannoy demain" propose la création d'un ALSH pour la période du 6 au 24 juillet 2015 sur la formule « ALSH Petites Vacances » pour les enfants de 2 à 13 ans. La date limite d'inscription est fixée au 6 juin. La commission propose également l'ouverture de l'ALSH août 2015 pour la période du 27 juillet au 28 août. Il y a donc lieu de délibérer sur ces propositions et de prévoir le recrutement des équipes d'encadrement. Le conseil décide, à l'unanimité, d'adopter ces propositions et de prévoir les crédits nécessaires à la rémunération des animateurs nommés et des charges sociales s'y rapportant.

➤ Tarifs fête des tours 2015

À l'approche du vide-greniers et du concert de la fête des tours organisés le 6 juin 2015 par la municipalité, en partenariat avec la LEF, le Maire rappelle qu'il convient de fixer les tarifs. Le Maire propose, pour le vide-greniers :

- 3€ les 2 mètres linéaires pour les Lannoyens,
- 5€ les 2 mètres linéaires pour les extérieurs,
- 15€ les 2 mètres linéaires pour les professionnels.

Il propose pour l'entrée au concert le tarif de 3€ pour toute personne ayant 8 ans et plus.

Le conseil décide, à l'unanimité, d'approuver les tarifs du vide-greniers et de l'entrée au concert de la fête des tours 2015.

➤ Location salle Henri Échevin

Il est proposé la location de la salle Henri Échevin aux associations « extérieures » pour un montant de 300€ avec dépôt d'une caution de 1.000€. Le conseil adopte, à l'unanimité, cette proposition de tarif.

➤ Subvention « Harmonie Lys et Lannoy »

Suite à la demande de l'Harmonie Intercommunale et, selon le devis établi, le conseil décide, à l'unanimité, de lui accorder une subvention de 1.044,55€. Celle-ci permettra l'achat de 9 partitions

Pôle Lannoy, ville de projets

Aménagement du site SIE : le Maire informe les membres du conseil municipal sur l'avancement des travaux. Un point plus détaillé sera fait lors du prochain conseil municipal.

Optimisation du réseau bus : par un courrier en date du 5 janvier 2015, le Vice-Président aux transports de la Métropole Européenne de Lille, Gérard Darmanin nous informe de sa réflexion sur l'optimisation du réseau bus afin de rendre ce service moins coûteux, plus efficace et plus performant. Au sein du conseil municipal, une délégation va se mettre en place afin de faire des propositions.

Logements locatifs : il est confirmé en 2015 la construction neuve de logements locatifs sociaux sur le terrain de l'ancienne gendarmerie.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat nous fait part de la création de 2 entreprises à Lannoy dans les activités suivantes : « Homme toutes mains » et « Esthétique ». Ces deux créations renforcent le tissu économique de proximité de notre ville.

Un conseil municipal sera organisé le samedi 30 mai dans la matinée afin de permettre, aux élèves de la classe de M^{me} Delcroix du SIVU école « Le Petit Prince », d'y assister.

Pôle Lannoy, ville verte

Pierre Dollet a présenté les projets pour l'année 2015. Il a surtout insisté sur les travaux en cours rue des Remparts. Dès la fin des travaux, un nouveau sens de circulation sera appliqué, à la fois rue des Remparts mais aussi rue Brame. Il a également présenté les projets « ateliers municipaux » dans le parc du Prévôt (*mairie*) et « hangar » au cimetière de Lannoy.

Maryvonne Van Isacker est intervenue pour faire un rapport d'activité du CISPD.

Pôle Lannoy, à vos côtés

Michel Bourgois a présenté le dossier de candidature aux bourses aux permis de conduire automobile et de catégorie AM. Cette année, des aides à la création d'entreprise seront attribuées sous réserve de répondre au dossier de candidature à une bourse à la création d'entreprise.

Pôle Lannoy, demain

Emmanuel Ricouart nous informe de la venue du théâtre Prein les 31 mars et 1^{er} avril prochains.

Pôle Lannoy, ville créative

Corinne Meunier évoque une demande de mise à disposition de la salle Henri Échevin pour un spectacle d'humoriste.

Pôle Lannoy.com

Virginie Delsart présente au conseil municipal les évolutions des différents supports de communication de la ville.

Fait à Lannoy, le 20 février 2015



Michel Colin,
Maire